



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**



Luxembourg, le 02 décembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Sports, à Monsieur le Ministre de l'Education nationale et à Monsieur le Ministre des Infrastructures au sujet du projet de réaménagement et de modernisation du site de l'Institut national des Sports (INS) à Luxembourg-Fetschenhof.

Le projet de réaménagement et de modernisation de l'INS a pour objectif d'optimiser l'offre sportive au niveau des infrastructures d'ici 2018/2019. Le programme de construction comprend deux volets : d'une part, la construction d'un second hall des sports complémentaire dans l'intérêt du Sportlycée et des fédérations sportives agréées et, d'autre part, la mise en conformité et la modernisation du stade d'athlétisme dans l'intérêt plus particulièrement de la Fédération luxembourgeoise.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes aux Ministres concernés :

- Etant donné que le stade d'athlétisme a dû être réduit de 8 à 6 couloirs et que ces dimensions ne permettent pas la réalisation de grandes compétitions internationales, que l'INS ne fait pas du tout l'unanimité dans le monde national de l'athlétisme pour faire figure de Stade National d'athlétisme en raison de l'espace réduit et du manque de places de stationnement, ne conviendrait-il pas de revoir tout le projet, c'est-à-dire rénover le stade pour ce qui est nécessaire et concevable et travailler, ensemble avec la Commune de Luxembourg sur la réalisation d'un nouveau stade national destiné également au club de la Ville de Luxembourg sur un emplacement qui rencontre l'ensemble des critères en la matière?
- Le projet actuel ne risque-t-il pas dans un proche avenir de ne plus être en mesure de suffire aux besoins du Sportlycée et du monde sportif en général, et de nécessiter alors une nouvelle démarche qui deviendra de loin plus coûteuse que la modification avant sa réalisation du projet en question ?
- Comme Madame la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg vient d'annoncer publiquement ne pas avoir de problèmes par rapport à une modification du projet en

question, si besoin en était, pourquoi Monsieur le Ministre des Sports continue-t-il à vouloir absolument miser sur son projet actuel ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

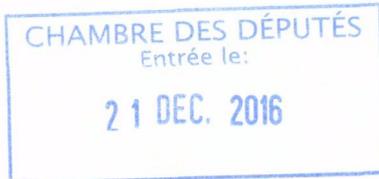
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nancy Arendt', with a stylized, cursive script.

Nancy Arendt



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Sports

Le Ministre



Monsieur Fernand ETGEN  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Service Central de Législation  
43, boulevard F.D Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 19 décembre 2016

**Objet : Question parlementaire n°2599 du 2 décembre 2016 de Madame la Députée Nancy Arendt.**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la réponse commune du Ministre des Sports, du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n°2599 du 2 décembre 2016 de Madame la Députée Nancy Arendt.

Je vous prie de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Romain SCHNEIDER,  
Ministre des Sports

**Réponse commune de Monsieur le Ministre des Sports, de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n°2599 du 2 décembre 2016 de Madame la Députée Nancy Arendt.**

---

La question de Madame la Députée a trait au projet de réaménagement et de modernisation du site de l'Institut national des sports (INS).

Tout d'abord il y a lieu de rappeler que le projet actuel de réaménagement et de modernisation de l'INS est la meilleure solution envisageable qui tient compte aussi bien de toutes les spécificités techniques du site et du bâtiment, voire des contraintes de sécurité.

- Nous tenons encore une fois à préciser que, dès le premier mesurage du site, il était connu qu'il n'y avait pas assez de place pour aménager un stade avec 8 couloirs sur le site de l'INS. Dès lors il n'est pas correct de parler d'une réduction des couloirs de 8 à 6 pistes. Comme le site de l'INS est et restera un endroit central du sport, il nous a paru logique de réaménager et de moderniser ce site afin de répondre à différentes demandes du mouvement sportif et ceci dans un laps de temps relativement court, tout en sachant que le stade d'athlétisme devra se contenter de 6 pistes. En cas de besoin d'un stade à 8 couloirs, en vue de grandes manifestations compétitives, on pourra toujours avoir recours au stade implémenté à Diekirch.  
Dès lors il n'y a pas d'éléments nouveaux non connus lors du début de la phase de planification qui justifieraient une remise en cause du projet.
- Nous sommes persuadés que le projet actuel ne risque pas dans un proche avenir de ne plus être en mesure de suffire aux besoins du Sportlycée et du monde sportif en général.
- Le projet actuel est maintenu du fait qu'il s'agit de la meilleure solution envisageable pour le site en question. Nous sommes tout à fait disposés, en cas de demande de la ville de Luxembourg, à participer à des discussions, comme nous le faisons d'ailleurs pour toute demande émanant d'une commune en vue d'une construction d'une infrastructure sportive.